



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017

Affiché le



ID : 083-218300036-20170411-2017DELIB035-DE

Délibération N°2017-035

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le onze avril, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel, située avenue Paul Emile Victor, l'Eglisonne, 83111 AMPUS, (transfert temporaire accordé sur autorisation de Monsieur le Procureur de Draguignan), sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER et Fabien MICHEL.

Excusée : Maylis COSTAMAGNO représentée par Nadine MARION.

Absente : Laurence COLLADO.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de Suffrages exprimés : 14

TRAVAUX DE REFECTION DES TOITURES DES BATIMENTS COMMUNAUX : DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE

Le Maire indique au Conseil Municipal que les toitures de l'hôtel de ville et du garage "Mouret" situé à Lentier sont en très mauvais état.

Le Maire présente deux devis de l'entreprise DRAGUI CONSTRUCTIONS.

Un premier concernant des travaux ponctuels sur la toiture de l'hôtel de ville d'un montant de 2 432.00€ HT soit 2 918.40€ TTC.

Un second concernant la réfection de la toiture du garage "Mouret" à Lentier d'un montant de 20 875.00€ HT soit 25 050.00€ TTC.

Le Maire propose d'effectuer les travaux de réfection des toitures pour un montant total de 23 307.00€ HT soit 27 968.40€ TTC.

Le Maire précise que la Commune n'a pas les moyens de financer seule cette opération.

Le Maire propose donc de solliciter auprès de Monsieur Pierre-Yves COLLOMBAT, Sénateur du Var, une aide financière d'un montant de 11 653.50€ au titre de la réserve parlementaire 2017.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les travaux de réfection des toitures de l'hôtel de ville et du garage "Mouret" à Lentier,
- DECIDE de confier ces travaux à l'entreprise DRAGUI CONSTRUCTIONS pour un montant total de 23 307.00€ HT soit 27 968.40€ TTC,
- SOLLICITE auprès de Monsieur le Sénateur Pierre-Yves COLLOMBAT une aide financière d'un montant 11 653.50€ pour la réfection des toitures des bâtiments communaux dans le cadre de la réserve parlementaire,
- PRECISE que les crédits seront inscrits au B.P. 2017,
- HABILITE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

